

COMITE EUROPEEN POUR LES PROBLEMES INCRIMINELS
(CDPC)

Conseil de coopération pénologique
(PC-CP)

2^e réunion plénière

Strasbourg, 28-30 mars 2012

RAPPORT SOMMAIRE

**Document établi par la Direction Générale
Droits de l'homme et Etat de droit**

BREF AVANT-PROPOS

Le PC-CP :

- a souhaité la bienvenue à M^{me} Khatuna Kalmakhelidze, Ministre en charge des établissements pénitentiaires et de l'aide judiciaire, Géorgie, et pris note de l'état d'avancement de la réforme pénitentiaire en Géorgie ;
- a examiné la Résolution CM/Res (2011) 24 concernant les comités intergouvernementaux et les organes subordonnés, leur mandat et leurs méthodes de travail et tenu un échange de vues sur ses propres méthodes de travail et son règlement intérieur ;
- a désigné M^{me} Alina Barbu comme son rapporteur sur l'égalité des genres ;
- a remanié et finalisé le projet de Recommandation du CM relative aux détenus étrangers et le commentaire y afférant à la lumière des observations formulées par les délégations du CDPC lors de leur réunion plénière en décembre 2011 et a envoyé le texte au CDPC pour approbation ;
- à la lumière des suites à donner aux conclusions de la 16^e Conférence des directeurs d'administrations pénitentiaires avec la participation des directeurs de services de probation (13-14 octobre 2011) a examiné la question de la surveillance électronique ;
- a approuvé le thème et tenu un échange de vues sur l'ordre du jour et l'organisation de la 17^e Conférence des Directeurs d'administrations pénitentiaires ;
- a examiné SPACE I et SPACE II pour 2010 et fait quelques propositions à cet égard ;
- a pris note de l'état d'avancement des préparatifs et du projet d'ordre du jour de la 31^e Conférence des Ministres de la Justice (19-21 septembre 2012, Vienne).

1. Le Conseil de coopération pénologique (PC-CP) a tenu sa 2^e réunion plénière à Strasbourg du 28 au 30 mars 2012 sous la présidence de M^{me} Sonja Snacken. La liste des participants fait l'objet de l'Annexe II au présent rapport.

I. Ouverture de la réunion et adoption de l'ordre du jour

2. L'ordre du jour est adopté (voir Annexe II)

II. Rapport sommaire de la 68^e réunion Doc. PC-CP (2011) 11]

3. Le PC-CP examine le rapport sommaire de sa 68^e réunion, lequel ne donne pas lieu à commentaire.

III. Points pour information

4. M^{me} Khatuna Kalmakhelidze, Ministre en charge des établissements pénitentiaires et de l'assistance judiciaire, Géorgie, salue le travail accompli par le PC-CP dans le domaine de la détention et de la probation et informe les experts de l'état d'avancement de la réforme en cours en la matière dans son pays. Ces informations sont accueillies avec un vif intérêt par les membres du PC-CP pour qui elles illustrent les efforts tangibles déployés par les autorités nationales pour mettre en œuvre les normes du Conseil de l'Europe dans ce domaine.
5. M. Ivan Koedjnikov, Chef du Service de la lutte contre la criminalité, souhaite la bienvenue aux représentants des services pénitentiaires nationaux et souligne qu'après 30 années d'existence en tant que conseil consultatif restreint auprès du CDPC, le PC-CP est à présent un comité auquel tous les Etats membres du Conseil de l'Europe peuvent participer. C'est là un vrai signe de l'importance de son travail. Il donne ensuite des informations sur les travaux en cours dans le domaine du droit pénal et plus spécifiquement sur l'adoption prochaine par le Comité des Ministres d'une recommandation contenant un modèle de Code européen d'éthique pour le personnel pénitentiaire. Les participants notent également que le Bureau du CDPC a sa réunion le même jour et que si des commentaires et observations devaient être formulés sur le texte du projet de recommandation relative aux détenus étrangers, ils seraient communiqués au PC-CP au fil de la présente réunion.
6. Le PC-CP examine la Résolution CM/Res (2011) 24 concernant les comités intergouvernementaux et les organes subordonnés, leur mandat et leurs méthodes de travail et les règles subséquentes régissant les procédures du PC-CP concernant ses méthodes de travail, l'élection de ses président et vice-président, la prise de décisions, etc. Il convient que le mandat du président actuel prendrait fin lors de la prochaine réunion plénière du CDPC (29 mai - 1^{er} juin 2012) lors de laquelle M^{me} Snacken présentera le projet de recommandation sur les détenus étrangers. Lors de la même réunion, un nouveau membre du PC-CP devra être élu afin de pourvoir le siège vacant. Par conséquent, les nouveaux président et vice-président du PC-CP seront élus lors de la réunion du groupe de travail du PC-CP en juin 2012.

IV. Projet de recommandation relative aux détenus étrangers et commentaire y afférent [Docs. PC-CP (2011) 5 rév 6 et PC-CP (2011) 6 rév 2]

7. Le PC-CP examine les deux textes qu'ont révisés les experts scientifiques en février 2012 à la lumière des commentaires et observations formulés par le CDPC lors de sa dernière session plénière en décembre 2011.
8. Les définitions et le champ d'application ont été remaniés en profondeur et la plupart du temps, l'expression « prévenus et délinquants » a été remplacée par « détenus ». La partie relative aux tâches des représentants consulaires a été supprimée, de même que les règles liées aux transferts internationaux. Celles concernant le recours au placement en détention provisoire ont été revues afin de souligner le fait que les suspects étrangers doivent être traités comme d'autres suspects et par conséquent être considérés comme susceptibles de bénéficier des mêmes types de mesures alternatives à la détention provisoire. Pour être plus précis, « être considérés comme » signifie que les Etats ne sont pas tenus de libérer automatiquement les prévenus étrangers et de remplacer la détention provisoire par d'autres mesures ; l'attention des autorités nationales est simplement appelée sur le fait que les dispositions législatives en vigueur doivent s'appliquer à tous les prévenus de la même manière, sans discrimination, et que toutes les circonstances individuelles d'un cas donné doivent être prises en considération avant de prendre une décision qu'il s'agisse de placer ou non un suspect en détention provisoire. Les règles régissant la préparation à la remise en liberté ont également été revues.

9. Le PC-CP poursuit son examen du texte du projet de recommandation et du commentaire y afférent. Le champ d'application fait l'objet d'une nouvelle révision, de même que plusieurs des principes fondamentaux. Les Règles 13 et 14 sont précisées plus avant. La Règle 16.2 est également révisée en ce qu'il est considéré que si les visites de la famille sont importantes pour chaque prisonnier, les contacts avec les représentants consulaires ne sauraient relever de considérations de répartition. La Règle 28.1 sur l'exercice physique et les activités récréatives est amplement débattue et révisée, de même que la Règle 29.1 sur l'éducation, pour prendre en compte les considérations de coûts et d'utilité des activités éducatives. La Règle 30.2 est révisée pour tenir compte des pratiques nationales concernant l'autorisation d'accès dans l'établissement pénitentiaire des représentants de différentes religions. La Règle 31.3 concernant les soins de santé est longuement débattue et révisée, comme l'est la partie traitant des enfants en bas âge (Règle 34).
10. Le commentaire afférent au projet de recommandation est également réexaminé en conséquence de manière à tenir compte des modifications apportées au texte de la recommandation proprement dite et à présenter d'autres observations et des exemples permettant d'expliquer plus en détail le texte du projet de recommandation.

V. Suites à donner à la 16^e Conférence des Directeurs d'administration pénitentiaire avec la participation des directeurs des services de probation (13-14 octobre 2011) [Doc. PC-CP (2011) 21]

11. Le PC-CP prend note des communications sur la surveillance électronique (SE) de MM. Robert (Mike) Nellis et Dominik Lehner, experts scientifiques. Les discussions qui suivent montrent que le comité est généralement d'accord pour ce qui concerne la nécessité de définir des principes éthiques pour l'utilisation de nouvelles technologies de pistage. Le domaine s'étend rapidement et aujourd'hui la surveillance électronique remplace la détention dans certains pays à tous les stades de la procédure pénale, notamment durant la détention provisoire, durant l'exécution des peines d'emprisonnement et également après la remise en liberté. Il n'existe pas de définition précise au niveau européen du concept de surveillance électronique. Il est nécessaire d'étudier plus avant et de mieux connaître ses effets sur les délinquants, les familles, les victimes et la société en termes de supervision et de contrôle ; il importe de savoir à quelle phase du processus pénal elle doit être mise en place, et de déterminer sa proportionnalité, sa durée et son intensité. Le PC-CP reconnaît que le degré d'intrusion doit être soigneusement évalué sous l'angle des droits de l'homme. Le rôle des services de probation à cet égard doit également être examiné, étant donné que pour ce qui les concerne, le recours à la surveillance électronique varie considérablement d'un pays à l'autre.
12. Les participants à la plénière du PC-CP partagent leurs expériences pratiques et les résultats des recherches liées à l'utilisation de la SE dans leur pays. Ils reconnaissent que si la SE peut faciliter la surveillance et concourir à la désistance, elle ne peut avoir d'effet durable sur un comportement délinquant à elle seule. Elle n'est qu'un moyen parmi d'autres pour traiter les délinquants et doit être utilisée dans le cadre d'un ensemble d'interventions adaptées aux différents types de délinquants afin de les réinsérer efficacement et de les aider à vivre dans le respect des lois par la suite.
13. La plénière du PC-CP conclut à l'existence d'un besoin manifeste et urgent au niveau du Conseil de l'Europe d'élaborer des lignes directrices juridiques, éthiques et procédurales et de définir des garanties pour le recours à la SE ; elle demande au CDPC de prendre une décision en la matière lors de sa prochaine réunion plénière.

VI. Statistiques SPACE [Docs. PC-CP (2012) 1 et PC-CP (2012) 3]

14. Le PC-CP examine les éditions provisoires des statistiques SPACE I et SPACE II pour 2010. Il prend note des nouvelles catégories de données incluses dans l'étude suite à la demande de plusieurs administrations pénitentiaires nationales. Les délégations participant à la réunion font quelques observations et corrections et répondent aux demandes d'explication concernant les données nationales qui ont été reçues. Le Professeur Marcelo Aebi, expert scientifique, explique que les systèmes présentent d'importantes différences d'un pays à l'autre, ce qui nécessite dans certains cas de longues vérifications avec les correspondants respectifs avant la publication des études. Il est décidé d'un commun accord que la prochaine édition de l'étude contiendrait un glossaire des termes utilisés en anglais et en français et que les correspondants nationaux seraient invités à ajouter les termes dans leurs langues respectives pour faciliter la compréhension et la comparabilité des données en Europe et aider à maintenir la qualité des données collectées en cas de changement dans l'équipe de correspondants nationaux.

15. Le Professeur Aebi propose que le Conseil de l'Europe tiene une réunion multinationale avec les correspondants nationaux pour SPACE I et II pour examiner et expliquer diverses questions concernant les méthodes de collecte et de traitement de données dans les différents pays. Eurostat procède de la même manière pour uniformiser la collecte des données.

VII. 17^e Conférence des Directeurs d'administration pénitentiaire (2012) [Doc. PC-CP (2012) 3]

16. Le PC-CP examine le thème de la prochaine CDAP, à savoir les détenus étrangers, et convient que c'est une priorité pour de nombreux pays européens, d'où l'importance de promouvoir la prochaine recommandation du Comité des Ministres en la matière et d'examiner le traitement des détenus étrangers et les moyens de réduire les effectifs. Les catégories retenant principalement l'intérêt de la CDAP sont les détenus étrangers qui restent dans le pays après leur remise en liberté et ceux qui quittent le pays. Le traitement des femmes et des mineurs étrangers est également à examiner, de même que la coopération entre les services pénitentiaires et de probation à l'intérieur du pays et entre les pays pour assurer la continuité de la prise en charge. Le dialogue et l'interaction entre les services pénitentiaires et de probation et les juges sont considérés comme des facteurs importants dans la manière dont les pays traitent les détenus étrangers.

VIII. 31^e Conférence du Conseil de l'Europe des Ministres de la Justice (Vienne, 19-21 septembre 2012)

17. M. Ivan Koedjikov informe le PC-CP de l'état d'avancement des préparatifs de la 31^e Conférence du Conseil de l'Europe des Ministres de la Justice (19-21 septembre 2012, Vienne) et sur son thème « Réponses de la justice à la violence urbaine » (avec deux sous-thèmes, à savoir « Les groupes organisés et leurs nouveaux modes de communication » et « Les mineurs, auteurs et victimes de la violence urbaine »). Il ajoute que contrairement aux années précédentes, les projets de résolutions de la conférence seront validés/approuvés avant le début de la conférence par le Comité des Ministres.
18. Le PC-CP note que le sous-thème sur les délinquants mineurs requerra peut-être de futurs travaux de sa part dans la mesure où il se rapporte à l'exécution des sanctions et mesures.

IX. Questions diverses

19. Le PC-CP désigne M^{me} Alina Barbu pour être sa rapporteure sur l'égalité des genres. Mme Barbu constate qu'en termes de statistiques, 30 % des participants du PC-CP sont des femmes. Par ailleurs, sur les neuf membres élus du groupe de travail du PC-CP, trois sont également des femmes, dont la Présidente du groupe et la rapporteure sur l'égalité des genres. La réunion plénière du PC-CP a aussi été ouverte par une femme, la Ministre géorgienne de la Justice. Les femmes qui participent à la présente réunion, tant celles qui représentent les Etats membres que les experts indépendants et les membres du Secrétariat, prennent une part active à toutes les discussions. La question des femmes et de leurs besoins particuliers est également soulevée lors de l'examen du projet de recommandation sur les détenus étrangers qui contient une section distincte sur les détenues étrangères. Une mention spécifique des personnels pénitentiaires féminins est aussi ajoutée au texte du commentaire.

X. Dates des prochaines réunions

20. Les dates des prochaines réunions du groupe de travail du PC-CP sont fixées comme suit : 11-13 juin et 1^{er}-3 octobre 2012. La prochaine réunion plénière du PC-CP se tiendra du 6 au 8 mars 2013.

OoO

ANNEXE I

AGENDA / ORDRE DU JOUR

| | |
|---|---|
| 1) Adoption of the agenda / Adoption de l'ordre du jour | PC-CP (2012) OJ 1 <i>Bilingual / Bilingue</i> |
| 2) Summary report of the last meeting / Rapport sommaire de la dernière réunion | PC-CP (2011) 18 <i>English / Français</i> |
| 3) Information / Informations | CDPC (2011) 31 <i>English / Français</i> |
| 4) Foreign nationals in prison / Détenus étrangers | |
| ▪ Draft recommendation concerning foreign prisoners / Projet de Recommandation relative aux détenus étrangers | PC-CP (2011) 5 rev 6 <i>English / Français</i> |
| ▪ Draft Commentary on the Recommendation concerning foreign prisoners / Projet de commentaire sur la Recommandation relative aux détenus étrangers | PC-CP (2011) 6 rev 2 <i>English / Français</i> |
| ▪ Ad Hoc Terms of Reference of the Council for Penological Co-operation (PC-CP) relating to detained foreign nationals / Mandat occasionnel du Conseil de coopération pénologique (PC-CP) relatif à la détention de ressortissants étrangers | PC-CP (2010) 01 rev 2 <i>English / Français</i> |
| 5) SPACE statistics / Statistiques SPACE | PC-CP (2012) 1 PC-CP (2012) 2 |
| 6) Follow-up to the 16th Conference of Directors of Prison Administration - electronic monitoring / Suivi de la 16^e Conférence des directeurs d'administration pénitentiaire - surveillance électronique | PC-CP (2011) 21 |
| 7) 17th Conference of Directors of Prison Administration (2012) / 17^e Conférence des directeurs d'administration pénitentiaire (2012) | PC-CP (2012) 3 |
| 8) 31st Council of Europe Conference of Ministers of Justice (Vienna, 19-21 September 2012) / 31^e Conférence du Conseil de l'Europe des ministres de la justice (Vienne, 19-21 septembre 2012) | |
| 9) Any other business / Questions diverses | CM/Res (2011) 24 |
| 10) Dates of the next meetings / Dates des prochaines réunions | |

ANNEXE II

LIST OF PARTICIPANTS / LISTE DES PARTICIPANTS

MEMBER STATES / ETATS MEMBRES

ALBANIA / ALBANIE

Apologised/Excusé

ANDORRA / ANDORRE

Apologised/Excusé

ARMENIA / ARMÉNIE

Vahe DEMIRTSHYAN, Head of the International Legal Relations Department, Ministry of Justice, Yerevan

AUSTRIA / AUTRICHE

Apologised/Excusé

AZERBAIJAN / AZERBAÏDJAN

Imran TAGHIZADA, Head, Operative-regime Department, Penitentiary Service, Ministry of Justice, Baku

BELGIUM / BELGIQUE

Alexis DOUFFET, Attaché-Directeur, Service public fédéral Justice, Prison de Forest

Lamya AMRANI, Attachée, Centre national de surveillance électronique, Bruxelles

BOSNIA AND HERZEGOVINA / BOSNIE-HERZEGOVINE

Radoje BADNJAR, Inspector for monitoring the implementation of rights of persons deprived of liberty, Department for execution of criminal sanctions, Ministry of Justice, Sarajevo

BULGARIA / BULGARIE

Mitko DIMITROV, General Director, General Directorate "Execution of Sentences" - Ministry of Justice, Sofia

Nadya RADKOVSKA, Head of the Department for International Relations and Training of Staff, General Directorate Execution of Sentences, Ministry of Justice, Sofia

CROATIA / CROATIE

Apologised/Excusé

CYPRUS / CHYPRE

Androula BOULARAN, Criminologue, Ministère de la Justice et l'Ordre Publique, Nicosia

CZECH REPUBLIC / RÉPUBLIQUE TCHÈQUE

Apologised/Excusé

DENMARK / DANEMARK

Ina ELIASSEN, Department of Prisons & Probation, Ministry of Justice, Copenhagen

ESTONIA / ESTONIE

Apologised/Excusé

FINLAND / FINLANDE

Ulla MOHELL, Senior Adviser, Counsellor of Legislation, Government

FRANCE

Martine BIRLING, Directrice pénitentiaire d'insertion et de probation, Responsable du pôle des relations internationales, Direction de l'administration pénitentiaire - DAP/SCERI, Ministère de la Justice et des Libertés, Paris

GEORGIA / GÉORGIE

Anton KELBAKIANI, Assistant of the Chairman of Department of Prisons, Ministry of Corrections and Legal Assistance, Tbilisi

Khatuna KHALMAKHELIDZE, Minister, Ministry of Corrections and Legal Assistance, Tbilisi, Georgia

Giorgi KHOJEVANISHVILI, Head of division of relation with international organisations, Ministry of Corrections and Legal Assistance, Tbilisi

GERMANY / ALLEMAGNE

Gudrun TOLZMANN, Ministerialrätin, Head of Division II B 2, Prison and Probation Service, Federal Ministry of Justice, Berlin

GREECE / GRÈCE

Apologised/Excusé

HUNGARY / HONGRIE

Attila JUHÁSZ, Prison Director, Senior member, Heves County Remand Prison, Heves County Remand Prison, Eger

ICELAND / ISLANDE

Apologised/Excusé

IRELAND / IRLANDE

Gerry McDONAGH, Principal Officer, Prisons & Probation Policy Division, Department of Justice and Equality, Dublin

ITALY / ITALIE

Apologised/Excusé

LATVIA / LETTONIE

Kristine KIPENA, Head of Unit of Punishment Execution Policy, Ministry of Justice, Riga

LIECHTENSTEIN

Apologised/Excusé

LITHUANIA / LITUANIE

Antanas JATKEVICIUS, Research Fellow, Institute of Law, Vilnius

LUXEMBOURG

Apologised/Excusé

MALTA / MALTE

Apologised/Excusé

MOLDOVA

Vladimir POPA, Deputy Head, Central Probation Office, Chisinau

MONACO

Apologised/Excusé

MONTENEGRO

Apologised/Excusé

NETHERLANDS / PAYS-BAS

Apologised/Excusé

NORWAY / NORVÈGE

Anne-Li N. FERGUSON, Senior Adviser, Ministry of Justice and Public Security, Prison and Probation Department, Oslo

POLAND / POLOGNE

Stanislaw CHMIELEWSKI, Secretary of the State, Ministry of Justice, Warszawa

Dariusz LUBOWSKI, Judge of the Circuit Court Warsaw - senior expert, Ministry of Justice, Warszawa

PORTUGAL

Apologised/Excusé

ROMANIA / ROUMANIE

Florin-Răzvan RADU, Director, Directorate of European Affairs, International Relations and Programs, Superior Council of Magistracy, Bucharest

RUSSIAN FEDERATION / FÉDÉRATION DE RUSSIE

Alexei VELICHKO, Deputy Director, Federal Service of the Execution of Sentences of the Russian Federation, Ministry of Justice, Moscow

Alexandra KOMOVA, Inspector of the section of analytical and methodological support for protocol events and organisation of international cooperation, Federal Service of Execution of Sentences of the Russian Federation, Ministry of Justice, Moscow

Konstantin KOSORUKOV, Deputy to the Permanent Representative, Permanent Representation of the Russian Federation, Strasbourg, France

SAN MARINO / SAINT-MARIN

Apologised/Excusé

SERBIA / SERBIE

Damir JOKA, Director of the Prison Staff Training Center, Prison Administration, Ministry of Justice, Belgrade

SLOVAK REPUBLIC / REPUBLIQUE SLOVAQUE

Apologised/Excusé

SLOVENIA / SLOVÉNIE

Helmut HARTMAN, Senior adviser, Ministry of Justice and Public Administration, Ljubljana

SPAIN / ESPAGNE

Apologised/Excusé

SWEDEN / SUÈDE

Apologised/Excusé

SWITZERLAND / SUISSE

Walter TROXLER, Chef de l'unité exécution des peines et des mesures, Département fédéral de justice et police (DFJP), Office fédéral de la justice, Bern

“THE FORMER YUGOSLAV REPUBLIC OF MACEDONIA” / “L’EX-REPUBLIQUE YOUGOSLAVE DE MACEDOINE”

Apologised/Excusé

TURKEY / TURQUIE

Apologised/Excusé

UKRAINE

Apologised/Excusé

UNITED KINGDOM / ROYAUME-UNI

Helen SMITH, Senior Policy Adviser, International Relations and Foreign National Offender Policy, International Directorate, Justice Policy Group, Ministry of Justice, London

* * * *

**WORKING GROUP OF THE COUNCIL FOR PENOLOGICAL CO-OPERATION / GROUPE DE TRAVAIL
DU CONSEIL DE COOPERATION PENOLOGIQUE
(PC-CP)**

Alina BARBU, Chief of service, Public law division, Directorate of Drafting legislation, Ministry of Justice, Bucharest, Romania

Harald FØSKER, Director of International Cooperation, Correctional Services Department, Ministry of Justice, Oslo, Norway

Joerg JESSE, Director General, Prison and Probation Administration, Acts of Clemency, Ministry of Justice, Schwerin, Germany

Irene KOECK, Director/Senior Public Prosecutor, Federal Ministry of Justice, Vienna, Austria

Peter LINDSTRÖM, Associate Professor, Polismyndigheten, Stockholm, Sweden

Mauro PALMA, Director, Istituto della Enciclopedia Italiana - Professor, Istituto Superiore Studi Penitentiari (ISSP) / Superior Institute for Penitentiary Studies, Roma, Italy

Sonja SNACKEN, CHAIR OF THE PC-CP / PRÉSIDENTE DU PC-CP, Professor, Department of Criminology, Faculty of Law and Criminology, Brussels, Belgium

Pavel STERN, Director, Czech Probation and Mediation Service, Ministry of Justice, Headquarters of Probation and Mediation Service (Probacni a mediacni sluzba), Prague, Czech Republic

André VALLOTTON, Ancien Délégué du Conseil d'Etat aux Affaires pénitentiaires, Département de la Sécurité et de l'Environnement, Chef de projet, Unité d'appui au Programme d'appui de la réforme du Système pénitentiaire, Ministère de la Justice c/o DGAPR, Alger, Algérie

SCIENTIFIC EXPERTS / EXPERTS SCIENTIFIQUES

Marcelo AEBI, Professeur, Vice-directeur, Ecole des sciences criminelles, Université de Lausanne, Lausanne, Suisse

Dominik LEHNER, Head of Penal Services (Chef d'office d'exécution des peines), Justice and Security Department, Basel, Switzerland

Róisín Mary MULGREW, School of Law, University Park, University of Nottingham, United Kingdom

Robert Michael NELLIS, Emeritus Professor of Criminal and Community Justice, University of Strathclyde, School of Law, Glasgow, United Kingdom

Dirk van Zyl SMIT, Professor of Comparative and International Penal Law, School of Law, University of Nottingham, University Park, Nottingham, United Kingdom

* * * * *

OBSERVERS WITH THE COUNCIL OF EUROPE / OBSERVATEURS AUPRES DU CONSEIL DE L'EUROPE

HOLY SEE / SAINT-SIÈGE

Apologised/Excusé

UNITED STATES OF AMERICA / ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE

Apologised/Excusé

CANADA

Apologised/Excusé

JAPAN / JAPON

Apologised/Excusé

MEXICO / MEXIQUE

Andrea BARBOSA, Attachée administrative, Mission Permanente du Mexique auprès du Conseil de l'Europe, Strasbourg

INTERNATIONAL NON-GOVERNMENTAL ORGANISATIONS / ORGANISATIONS INTERNATIONALES NON-GOUVERNEMENTALES

EUROPEAN ORGANISATION FOR PROBATION / ORGANISATION EUROPÉENNE DE LA PROBATION (CEP)

Daniel BIANCALANA, Service Central d'Assistance Sociale (SCAS)/ Parquet Général - Service de Probation, Luxembourg

UNITED NATIONS CHILDREN'S FUND (UNICEF)

Apologised/Excusé

INTERNATIONAL CENTRE FOR PRISON STUDIES

Apologised/Excusé

OTHER PARTICIPANTS/ AUTRES PARTICIPANTS

PENAL REFORM INTERNATIONAL (PRI)

Apologised/Excusé

EUROPEAN UNION / UNION EUROPÉENNE

Daniel TODA CASTÁN, EU Delegation to the Council of Europe, Strasbourg, France

I.C.P.O. INTERPOL

Apologised/Excusé

* * * *

PARLIAMENTARY ASSEMBLY

Apologised/Excusé

SECRETARIAT OF THE COUNCIL OF EUROPE / SECRETARIAT DU CONSEIL DE L'EUROPE

**DIRECTORATE GENERAL I - HUMAN RIGHTS AND RULE OF LAW
INFORMATION SOCIETY AND ACTION AGAINST CRIME DIRECTORATE**

**DIRECTION GÉNÉRALE I - DROITS DE L'HOMME ET ETAT DE DROIT
DIRECTION DE LA SOCIÉTÉ DE L'INFORMATION ET DE LA LUTTE CONTRE LA CRIMINALITÉ**

Jan KLEIJSEN
Director / Directeur

Action against Crime Department / Service de la Lutte contre la Criminalité

Ivan KOEDJIKOV
Head of Department / Chef de Service

Criminal Law Division / Division du droit pénal

Carlo CHIAROMONTE
Head of Division / Chef de Division
Secretary to the CDPC / Secrétaire du CDPC

Iliana TANEVA
Secretary to the PC-CP / Secrétaire auprès du PC-CP

Christine MOREL
Assistant / Assistante

INTERPRETERS / INTERPRÈTES

Lucie DE BURLET
Didier JUNGLING
Isabelle MARCHINI